

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°66/2025

Séance du 16 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

07/06/2025

Date d'affichage

17/06/2025

OBJET

Règlement intérieur de la Halle

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Patrick MAGERAND, Pierre HOUBÉ, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT

Etaient excusées : Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Considérant la réhabilitation de l'ancienne poste en tiers lieu,

Considérant l'utilisation de ce dernier et la nécessité de prévoir un règlement intérieur pour le tiers lieu,

Considérant la proposition de règlement annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le règlement intérieur de la Halle annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur de la Halle, proposé par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....